Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Jean Torrent, de Mende, 3^E2928 Archives Départementales de la Lozère

(numérisations Jean-Albert Jouve)

de juin 1498 à juin 1501

Analyse de Philippe Maurice

3E.2928

Registre Vite, de Jean Torrent, notaire royal de Mende

folio 1, référence archivistique. folios 2 à 6, table analytique

folio 7, le 14 juin 1498, contrat de mariage entre Richard Pigieyre, du Monteil (Rieutort), et Marguerite, fille d'Antoine Dumas, d'Altayrac (Saint-Gervais). Le père de la mariée et son gendre, Bertrand Malassanhon, constituent en dot à la mariée quarante-cinq livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en l'oustal de Jean Mazel, hôte de Mende, en présence dudit Jean Mazel, de Pierre Hugonet, clerc de Mende, Jacques Salaville, du Chastelnouvel, Guillaume Colonhon, de Molhet (Rieutort), par moi Jean Torrent, notaire royal. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à ses père et beau-frère, puis transaction le même jour entre le marié et son frère, Philippe Pigieyre, de Monteil, à propos de la légitime du premier.

folio 12, le 23 juin 1498, vente par Pons *Cros*, marchand de Mende, à Pierre Doladilhe, bastier de Mende, d'un ort sis au faubourg de Mende, sur la charrière allant du portail d'Angiran au couvent des frères mineurs de Mende, contre quarante-sept livres tournois. Fait à Mende, en présence de messires Jacques de Folharete, Etienne Paln, prêtres, et Astorg Dalverne, tisserand de Mende.

- f° 14v°, le 11 août 1498, testament de Guillaume Colonhon, de Molhet (Rieutort), qui adresse des legs à Private et Catherine, ses filles à marier, à Guillauma, sa femme, et qui nomme héritier universel son fils, Robert.
- f° 16v°, le 15 août 1498, testament avec codicille de probe homme Jean Jouvenel le vieux, du Chastelnouvel (Saint-Gervais), qui nomme héritière universelle sa fille, Isabelle, à laquelle il substitue sa femme, Catherine, mère de ladite Isabelle.
- f° 19v°, le 18 août 1498, contrat de mariage entre Pierre Portes, fils de Guillaume, de Chanteruéjols, et Hélix Arzalier, fille de Pierre l'ancien, du Born. Le père de la mariée lui donne en dot vingt-cinq livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du présent pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de Jean Mazel, hôte, en présence d'Etienne Hébrard, curé de la Rouvière et bénéficier de Mende, Privat Constans, de Colombèche (Born), Jean Tranchaceps, de Chanteruéjols. Suivi de la quittance des biens familiaux par ladite Hélix à son père.

- f° 23, le 18 août 1498, quittance par noble Jean de Roquete, chanoine de Mende, à Antoine Chavalier, clerc, autrefois cellérier du chapitre de Mende, de cinquante livres tournois. Fait à Mende, en la maison dudit Roquete, en présence de Vital Chambarut, notaire et bénéficier de Mende, et Bernard de Lafont, barbier de Mende.
- f° 24, le 21 août 1498, testament de Catherine, femme de Jean Jouvenel, de Chastelnouvel, qui adresse des legs à Asperges Bodet, tisserand de Mende, son frère, à Françoise, sa sœur, à Isabelle, sa sœur, et qui nomme héritière universelle sa fille, Isabelle, à laquelle elle substitue ledit Asperges Bodet.
- f° 26v°, le 21 août 1498, transaction entre Jean Jouvenel, fils de feu Guillaume, du Chastelnouvel, et Antoine Jouvenel, dudit lieu, son neveu.
- f° 28v°, le 24 août 1498, échange de biens entre les hommes de Saint-Gal, représentés par leurs procureurs, Jean David et Guillaume More, qui feront ratifier par les autres à la prochaine Toussaint, d'une part, et Jean Mouton et Pierre Maynier, del mas Poges (Saint-Gal)
- f° 31, le 24 septembre 1498, échange de biens entre probe homme Etienne Polverel, meunier de la Malène, et Jean Vernède, dudit lieu. Ledit Vernède donne une pièce de terre herme sise à la Malène, terroir de la Nau, confrontée au Tarn, aux terres ou bois du noble seigneur d'Arpajon, et de deux côtés aux vignes et autres terres de Pierre Seguin, de la Malène. Polverel donne une pièce de terre sise à la Malène, *in vallato*, confrontée à la vigne dudit Polverel, aux terres hermes de Jean Arret, aux terres d'Antoine Boniolh, de la Malène.
- f° 33, le 29 septembre 1498, vente par Etienne Constans le vieux, du Chastelnouvel, à Pierre Estrade, comme chapelain de la chapelle fondée par Guillaume Chasot défunt, du Chastelnouvel, d'une émine de seigle de cens annuel, contre dix moutons or. Avec promesse de revente. Fait à Mende, au tablier de Jean Agasse, notaire, en présence dudit Agasse, d'André Capdel, notaire de Mende, Etienne Alari, de Saint-Chély, par moi, Jean Torrent, notaire royal public de Mende (mention marginale, revente le 15 juin 1560, constatée par moi, Torrent, notaire).
- f° 37, le 29 septembre 1498, contrat de mariage entre Etienne Vital, dit Félix, fils de feu Jean, du Chastelnouvel, et Marguerite Chaldoreilhe, fille de feu Jean, de Colagne-Basse (Rieutort). Pierre Chaldoreilhe, frère de la mariée, de Colagne-Basse, constitue en dot tout ce qui lui avait été constituée avec feu Jean Badaros, par acte de Vital de Recoules, notaire, et il lui constitue en augment de dot deux livres tournois. Fait à Mende, en la chambre haute de la maison de Jean Mouton, hôte de Mende, en présence dudit Mouton, de Jean Badaros, tisserand de Mende, Etienne Constans, du Chastelnouvel, Etienne Dedet, de Bragaresse (Servières). Avec donation par Etienne Vital, dit Félix, du Chastelnouvel, d'une pension en faveur de la mariée, sa future femme.
- f° 40v°, le 31 octobre 1498, contrat de mariage entre Jean Raschas, fils de Pons, de Saint-Martin du Born, et Françoise, fille de feu Pierre Tichit, du Born. Jean Tichit, frère de la mariée, lui constitue en dot quarante livres tournois, une cote en tissu de France garnie, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Puis, Catherine, mère de la mariée, lui constitue en dot cinq livres tournois. Fait à Mende, en la maison d'Huguet Bestion, hôte de Mende, en présence d'Etienne Avinho, tailleur, Jean Raymond, Jacques Cortin, Vital Galtier, de Saint-Martin. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère.

- f° 44v°, le 4 novembre 1498, quittance générale par Privat Arnald, de Meyrueis, diocèse de Nîmes, comme mari de Catherine Vimenet, fille de feu Pierre Vimenet, boucher de Mende, à Pierre Martin, fils de feu Jacques, de Mazel-Chabrier (Born), du reste de la dot constituée à Agnès Malasanhon, femme dudit feu Vimenet, selon acte reçu par feu Etienne Torrent, défunt notaire de Mende, père du notaire récipiendaire.
- f° 49v°, le 16 novembre 1498, quittance par Jean Gordon, fils de feu Pierre, tisserand de Mende, comme mari d'Astruge Monteilh, à Gonette Monteilh, femme de Pierre Yssartel, hôte de Mende, de quatorze livres tournois de la dot constituée par feu Pierre Monteilh, à la dite Astruge, selon acte reçu par feu Etienne Torrent, défunt notaire de Mende. Fait à Mende, en présence de Vital Chardon, clerc d'Arzenc, et Arnald Regis, de Saint-Amans.
- f° 50v°, le 21 novembre 1498, vente par Pierre Marquo, le vieux, de Saint-Martin du Born, au curé du Born et aux ouvriers de la paroisse, d'un setier de céréales de cens contre dix-sept moutons or. Fait à Mende, en présence de Vital Chardon, clerc d'Arzenc, Jacques Robert, chaussetier de Mende, Antoine Astruc, relieur de livres, de Mende. Avec promesse de revente.
- f° 53v°, le 21 novembre 1498, vente par Guillaume Marcon, le vieux, de Saint-Martin, aux mêmes, d'un setier de seigle de cens contre dix-sept moutons or. Avec promesse de revente.
- f° 56v°, le 27 novembre 1498, quittance par Pierre Colonho, de Malassagne (Rieutort), à Pierre Raschas, de Saint-Martin du Born, de treize livres tournois en restitution des dots autrefois constituées audit Pierre Raschas et à Pons Raschas, avec Astruge et Jeanne Colonha, selon acte reçu par Jean Tropel, notaire de Mende.
- f° 57v°, le 29 novembre 1498, vente par *Alarius* Dumond et Gabrielle Gracet, sa femme, de Pont-de-Monvert (Frutgères), à messire Mathieu Astruc le vieux, prêtre bénéficier de Mende, d'un ort sis au faubourg de Mende, terroir de la Vabre, confronté au clos de l'héritier de Guillaume Garrigues, défunt barbier, à l'ort de la chapelle Saint-André, à l'ort de Pierre Liborel au nom de sa femme, au chemin allant de la cité vers les autres possessions de la Vabre, contre sept livres tournois. Fait à Mende, en présence de Guillaume Dumond, sonnailler, Etienne Amblard, de Prades du Tarn, Pierre Jovenc, de Saint-Etienne-du-Valdonnez, clercs, habitants de Mende.
- f° 59, le 12 décembre 1498, revente à probe homme Garin Dumond, marchand de Mende, par Etienne Bodet, comme cochapelain de la chapelle fondée par Etienne Cevennier, défunt notaire, et par Guillaume Merle, clerc et serviteur de noble Astorg de Cénaret, licencié en décret, prévôt de Mende, comme procureur de Dominique d'Albinhac, cochapelain de ladite chapelle, par lequel il fera ratifier, et avec l'accord dudit noble Astorg de Cénaret, patron de ladite chapelle, de deux livres tournois de cens, contre quarante livres tournois, et cela sur les sept livres et quinze sous tournois de cens que honorable Pierre Dumond, défunt marchand de Mende, avait vendus à ladite chapelle, contre quatre-vingts livres tournois, par acte reçu par Guillaume Clapier, notaire de Mende. Fait à Mende, en la maison du prévôt, en présence de Jean Monbel, juge de la cour commune, et Astorg Monbel, juge d'appel de Mende.
- f° 60v°, le 12 décembre 1498, vente par Pierre Vinhol, tisserand de Mende, à ladite chapelle, de quarante sous tournois de cens. Avec promesse de revente.

- f° 64, le 29 décembre 1498, quittance par vénérable homme Gonet Sarrazin, bachelier en décret de Born, par amour cordial, et en raison de ses services, à Jacques Sarrazin, du Croset (Rimeize), son neveu, de tous les droits qu'il a dans les biens familiaux et sur les héritages de probe homme Antoine Sarrazin, défunt père dudit Gonet. Fait au couvent des frères mineurs de Mende, en la chambre de maître Armand Martin, maître en théologie, en présence de Guillaume Garin, du Born, Jean Marcon, du Mazel-Chabrier, Pierre Borsier, de Rimeize, et frère Antoine de Galières, dudit couvent.
- f° 65, le 17 janvier 1499 (ns), vente par Laurent Vital, du Chastelnouvel, pour lui et au nom de sa femme, Catherine, à probes hommes Privat Constans et Etienne Fabri, de Colombèche (Born), d'un chazal sis dans le château du Chastelnouvel, confronté à la maison de messire Jean Avinhon, par devant et derrière aux charrières publiques dudit château, et à la maison de Jean Vital, dit Beyrac, contre trente-six moutons or.
- f° 67, le 19 janvier 1499 (ns), quittance par Jacques Bompar, de Rochebelot (Rieutort), à Guillaume Delcros, le vieux, du Mazel-Chabrier, de neuf livres tournois, une vache et trois brebis, sur la dot constituée par ledit Delcros à sa sœur, Sperte Delcros, femme de Bompar.
- f° 68, le 1^{er} février 1499 (ns), quittance par Astorg Trémolet et sa femme Catherine, pour eux et au nom de leur fille, Delphine Trémolet, femme de Privat Dedet, de Cénaret (Barjac), de cinquante-deux moutons or en déduction des cent vingt moutons or que ledit Privat a promis d'apporter en leurs biens, selon acte reçu par Guillaume de Lafont, notaire de Mende. Fait à Mende, en présence de Pons Guay, tisserand, Antoine Capsier, barbier, de Mende, et Jean Guasc, de la Chaze (Laubies).
- f° 69, le 21 février 1499 (ns), vente par probe homme Jean Mouton, hôte de Mende, à probe homme Etienne Bertin, pareur de draps de Mende, d'un pré sis à Saint-Laurent, contre trois cent vingt livres tournois. Fait à Mende, en la maison de Saint-Gervais, en la chambre où vit Pierre Dumas, prêtre bénéficier de Mende, en présence d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais, Jean Tynard, marchand, Jean Claret, cordonnier de Mende, et Antoine Ferrier, étudiant à Toulouse.
- f° 71, le 21 février 1499 (ns), vente par probe homme Etienne Bertin et Jean Bertin, son fils, à Jean Reboul, de Mende, d'un pré sis au faubourg de Mende, confronté au chemin qui va de Mende vers Saint-Laurent, au pré de l'héritier de noble Ligier Alamand, au pré ou clos de noble Guillaume Valdin, au pré de noble Simon de Corsac, contre cent cinq livres tournois. Fait à Mende, en la grande salle de la maison canoniale de Guidon de la Panouze, révérend père, en présence dudit La Panouze, de Guillaume Garin, hebdomadier de Mende, Jean Claret, cordonnier, et Pierre Bastide, clerc cellérier du chapitre.
- f° 72v°, le 27 mars 1499 (ns), testament d'Alaycette, veuve de Pierre Pascal, du Chastelnouvel, qui adresse des legs à Vital Pascal, son fils, et qui nomme héritier universel son autre fils, Etienne Pascal, auquel elle substitue ledit Vital Pascal, son fils, puis ensuite autre Etienne Vital, dit Félix, son neveu. Elle nomme exécuteur testamentaire Etienne Vital, dit Batalhe, du Chastelnouvel. Fait au Chastelnouvel, en présence de Pierre Salaville, Laurens Constans, Etienne Vital, dit Félix, Guillaume Vital, Antoine Rampvier, Antoine Constans, Guillaume Pipin, dudit lieu. Le 28 novembre suivant, elle fait codicille et prescrit qu'elle substitue à ses fils, Etienne et Vital Pascal, Etienne Vital, dit Batailhe, puis elle ajoute un legs à Hélix, fille de Bertrand Vital, femme dudit Etienne Pascal.
- f° 74v°, le 6 avril 1498, quittance des biens familiaux par Jeanne Bestion, fille de Jacques Bestion, de Fangettes (Rieutort), majeur de vingt-cinq ans, mineure de seize, future femme

- de Jean Pipin, de Villeneuve (Saint-Gervais), à son père. Fait à Mende, en la maison d'Urbain Bon, tavernier de Mende, en la grande salle qui est vers l'hôpital, en présence de messire Jean Bonet, de Fangettes, Pierre Hobrier, dudit lieu, Paulet Bonet, de Fangettes, et Bertrand Girbald, de Coulagnet (Saint-Gervais).
- f° 76, le 18 mai 1499, quittance par Jean Malasanhon, tisserand de Mende, à Jacques Malassanhon, fils et héritier universel de Pierre Malassanhon, de Fagette (Rieutort), de huit livres tournois, outre ce qu'il lui a déjà reconnu. Fait à Mende, en présence de Durand Teissier, notaire de Mende, Jean de Saint-Bauzile, prêtre de Saint-Bauzile.
- f° 77, le 18 mai 1499, quittance par Pierre Robert, et Marguerite, sa fille, femme de Pierre Moys, de Basalgette (Saint-Etienne-du-Valdonnez), de cent cinquante livres et un mouton qu'il devait apporter en leurs biens, selon contrat d'affrèrement reçu par moi notaire. Suivi d'un accord entre lesdits Pierre Moys et Pierre Robert.
- f° 79v°, le 25 mai 1499, vente par Jean Latgier le vieux, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean de Lafont le jeune, absent, représenté par son frère, Guillaume de Lafont, d'un champ sis à Chanteruéjols, confronté au champ de Jacques Prot, dudit lieu, au champ des héritiers de Vital Tiern, dudit lieu, au champ d'Antoine Tranchaceps, dudit lieu, contre neuf livres tournois.
- f° 81v°, le 2 juin 1499, échange de biens entre Pierre Paulet, de Clerguemorgue (Saint-Andéol, diocèse de Mende), et Antoine Teyssonière, de Lisinhan, dans ladite paroisse.
- f° 83v°, le 22 juin 1499, contrat de mariage entre Raymond Tranchaceps, fils de feu Privat, de Saint-Gervais, et Marquèze, fille de Jean Arnald, de Peyrefiche (Barjac). Puis, Jacques Arnald, fils dudit Jean, et Hélix, femme dudit Jean, qui feront ratifier par Jean, constituent en dot quarante-six livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de l'héritier de feu Pierre Malel, défunt tavernier, en la grande salle que tient en loyer Etienne Privat, boulanger, en présence de Jean Malgoyres, de Chabrit, Guillaume Gerald, de Peyrefiche, Pierre Pontier, de Chanteruéjols, Jean Galhard, dudit lieu, Jean Hebrard, de Peyrefiche. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.
- f° 86v°, le 22 juin 1499, revente par Jacques Malel, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Martin du Born, avec licence de François Sarrazin, prêtre, curé du Born, comme patron ou collateur de ladite chapelle, à Jean Pascal le vieux, absent, représenté par son fils, Jean Pascal, de Saint-Martin du Born, d'un setier de seigle de cens annuel que ledit Jean Pascal le vieux avait vendu à Jean Arzalier, chapelain de ladite chapelle, le 19 juin 1486, contre vingt moutons or. Fait à Mende, en présence de Gonet Masso, capitaine du château de Badaroux, Blaise Borrian, de Badaroux, et Pierre Dumas, dit del Moy, de Molhet (Rieutort).
- f° 88, le 23 juillet 1499, transaction entre Antoine Chavalier, autrefois cellérier du chapitre de Mende, et le chapitre de Mende, représenté par nobles Jean de Grandmont, Guidon de la Panouze, Jean Martin le vieux, Antoine d'Apcher, protonotaires apostoliques, et Jean de Roquette, chanoine, et Astorg Dedomps, bachelier ès lois et procureur ou économe du chapitre. Fait à Mende, en présence de Claude Reboul, bénéficier de Mende, et Jean Balmeles, serviteur dudit Grandmont, tous deux prêtres de Mende.
- f° 90, le 30 juillet 1499, testament de Privat Malige, laboureur du Chastelnouvel, qui adresse des legs à Pierre Crosat, du Chastelnouvel, à Agnès, sa sœur, femme de Guillaume Pipin, du Chastelnouvel, à Catherine, sa mère, femme dudit Pierre Croset, et qui nomme héritière

universelle sa femme, Catherine, puis qui nomme exécuteurs testamentaires ledit Pierre Crosat et Jacques Salaville, du Chastelnouvel. Fait au Chastelnouvel, en sa maison, où il gît, en l'étage bas ou médian, en présence d'Etienne Constans, Etienne Vital, dit Félix, Guillaume Vital, fils de feu Vital Vital, Pierre Vital, Antoine Claret et Guillaume Pipin, tous du Chastelnouvel.

- f° 91v°, le 5 août 1499, quittance par Jean Raschas, fils de Pons, comme mari de Françoise Tichit, à Jean Tichit, du Born, de vingt livres tournois, des robes, d'une couverture et d'un linceul autrefois constitués en dot à sa femme devant moi notaire.
- f° 92v°, le 24 août 1499, contrat de mariage entre Jean Pipin, fils de feu Jacques, de Villeneuve (Saint-Gervais), et Vitale Martin, fille de Bartholomé Martin défunt, de Coulagnette. Jean Martin, fils dudit feu Barthélémy, constitue en dot à sa sœur, soixante-cinq livres tournois, deux robes en tissu teinte du pays, deux couvertures et deux linceuls. Suivi de la quittance des biens familiaux par la mariée à son frère.
- f° 95v°, le 3 septembre 1499, vente par noble Guillaume Gérald, et Agnès Arbosson, sa femme, à probe homme Pierre Pigieyre le vieux, fils de Richard, de Peyrefiche (Barjac), d'un champ dit *lo Pradel*, sis au lieu de Peyrefiche, contre neuf moutons or.
- f° 97v°, le 21 septembre 1499, contrat de mariage entre Pierre Cobe, fils de feu Guillaume, de Pelgeires (Badaroux), et Antonie Malaval, fille de Raymond Malaval, de Bramonas (Balsièges). Raymond Malaval et sa femme Soubayrane Joyas font donation pour cause de mariage de tous leurs biens, la moitié à présent et l'autre moitié après leur mort, avec réserve d'usufruit et de vie commune, et autres clauses. De plus le marié devra apporter dans leurs biens soixante livres tournois. De même les parents pourront doter leur fils, Bertrand Malaval. Suivi d'une transaction entre ledit Pierre Malaval, d'une part, et Jean Cobe et Antoine Cobe, père et fils, de Pelgeires (Badaroux), ses frère et neveu, à propos de la légitime dudit Pierre.
- f° 103v°, le 21 septembre 1499, promesse de revente par François Sarrazin, curé du Born, Jean Bestion, Jean Malin et Durand Ribayroles, ouvriers de l'église du Born, d'un émine de seigle de cens.
- f° 104v°, le 12 octobre 1499, contrat de mariage entre Privat Marcon, fils de feu Pierre, du Mazel-Chabrier (Born), et Agnès Bestion, fille de Jean Bestion, du Born. Le père de la mariée lui constitue en dot quarante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison d'Huguet Bestion, hôte, en la chambre arrière, en présence de François Sarrazin, curé du Born, Etienne Tondut, marchand de Mende, Jean Boniol et Gonet Masso, du Born. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.
- f° 107v°, le 15 octobre 1499, vente par Jean Saint-Léger, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), qui expose qu'il a été condamné par plusieurs sentences à la demande de Jean Agasse et Jean Gibilin, notaire, Antoine Chavalier, messire Guillaume Privat, prêtre bénéficier de Mende, Richard Crueize, de Rochebelot, maître Louis (mutilé), notaire de Serverette, Louis du Leatge, notaire de Mende, envers lesquels il était obligé, et qui vend à noble Jean de Grandmont, bachelier en décret, protonotaire apostolique, chanoine de Mende, un pré avec un pastural, sis à Chanteruéjols, terroir de Ciminals, contre vingt-cinq florins or.
- f° 111, le 21 octobre 1499, contrat de mariage entre Thomas Gosse, fils de feu (en blanc), de Félisson (Saint-Bauzile), et Isabelle Jovenel, fille de Jean Jovenel, du Chastelnouvel. Jean

Jovenel et sa femme Catherine Bodet constituent en dot à leur fille la moitié de leurs biens à présent, et l'autre moitié après leur mort. Avec clauses d'usufruit et de vie commune. Le marié devra apporter dans les biens de sa femme cent moutons or. Fait à Mende, en la maison de Jean Mouton, hôte, en l'étage sur la charrière, en présence dudit Jean Mouton, d'Etienne Tondut, marchand, et Bernard Galopin, pelletier, de Mende.

- f° 112, le 22 octobre 1499, vente par Privat Donarel, d'Alteyrac (Saint-Gervais), à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier (Born), d'un bois sis à Alteyrac, appelé *lo Cros*, contre dix moutons or.
- f° 113, le 26 octobre 1499, autre vente par le même au même d'un champ sis à Alteyrac, dit *La Parra*, contre neuf livres tournois.
- f° 116, le 8 novembre 1499, vente par Jean Saint-Léger le vieux, de Chanteruéjols, à Guillaume de Lafont, fils de Jean de Lafont, de Chanteruéjols (Saint-Gervais).
- f° 118, le 11 novembre 1499, division de champs entre Etienne Tranchaceps, fils de feu Privat, de Chanteruéjols, et Jean Tranchaceps, fils de feu Pierre, dudit lieu, lesquels ont divers champs entre eux communs. A Jean reviendra un champ appelé *lo Traversia*, sis audit lieu, confronté au champ des hoirs de Vital Tiern, de Chanteruéjols, au champ d'Etienne Garnier, de Chanteruéjols, au champ de Jean Fuelvar, dudit lieu, au champ de Jacques Bolet et au champ d'Etienne Garnier, de Chanteruéjols. A Etienne reviendra la part d'un champ sis à Chanteruéjols, dit *de la Botena*, confrontée d'une part au chemin qui va de Chanteruéjols vers le bois dit de *Negre*, au champ de Jean de Grandmont, protonotaire apostolique, et de deux parts au champ des hoirs dudit Vital Tiern, le chemin au milieu.
- f° 119v°, le 12 novembre 1499, transaction entre Etienne et Raymond Tranchaceps, de Chanteruéjols, fils de feu Privat Tranchaceps, sur ce que ledit Raymond demande à Etienne, son frère, héritier universel de leur père, pour sa légitime des biens familiaux, quinze livres tournois, alors qu'Etienne dit que les biens paternels, maternels et fraternels sont de peu de valeur et couverts de multiples tailles, cens et autres dettes au point qu'il ne revient que peu d'argent à Raymond. Les frères conviennent donc qu'Etienne donnera à Raymond six livres tournois qu'il promet de solder dès la Toussaint prochaine à raison d'une livre par an. Fait à Mende, en la maison des héritiers de maître Pierre Robert, en présence de Jacques Palet et Jacques Robert, chaussetiers, de Mende.
- f° 121, le 14 novembre 1499, contrat de mariage entre Jean Valantin, fils de Vital, de la Rouvière, et Jeanne Avinhon, fille d'Etienne, du Boschet dels Avinhons (Rieutort). Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante et une livres tournois, deux cotes et deux gonelles en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée, puis donation pour cause de mariage par le père du marié à son fils.
- f° 125v°, le 16 novembre 1499, quittance par Etienne Massadaur le vieux, de Chalmette (Saint-Gervais), à Etienne Badaroux, de la Rouvière, son beau-père, de sept livres tournois sur la dot de Catherine, leur femme et fille.
- f° 126v°, le 16 novembre 1499, quittance dotale par Antoine Colhonio, de Malasanhe (Rieutort), à Jean et Pons Raschas, absents, et des mains de Pierre Raschas, de Saint-Martin du Born, de dix-neuf livres tournois.

- f° 127v°, le 16 novembre 1499, quittance dotale par Jacques Malasanhon, autrefois de la Fagette, à présent de Sabatier (Chanac), à Jacques Malasanhon, fils de feu Pierre, de la Fagette, de six livres tournois pour sa légitime.
- f° 128v°, le 16 novembre 1499, contrat de mariage entre Guillaume Colhon, fils de Pierre de Molhet (Rieutort), et Imberte Crosat, fille de Vital, de Savinha (Rieutort). Le père de la mariée lui constitue en dot quarante-cinq livres tournois, deux robes, à savoir une cote et une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de Guillaume Palieyres, hôte, en présence de Pierre Claus, prêtre de Rieutort, François Molherat, prêtre de Saint-Bauzile, Pierre Malige, de Savinha (Rieutort), et Vital Durand, prêtre de Chadenet. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père, et donation pour cause de mariage du père du marié au marié.
- f° 132v°, le 16 novembre 1499, donation par Bertrand Claret, de Bramonas (Barjac), à Astruge Delom, fille de Pierre Delhom, de Posgons (sic), à Chanac, en raison de ses services, d'un chasal sis à Bramonas, confronté au chemin qui va de Bramonas à Mende, à la maison de François Coderc, à l'ort dudit Claret, au chasal de Guillaume Thome, et en plus un arbre dit noyer qui est dans le champ dudit Claret appelé del Chambon, pour sa vie, et en plus tant qu'elle vivra pour son chauffage le droit de prendre du bois.
- f° 135, le 23 novembre 1499, vente par Etienne Tranchaceps, fils de feu Privat, de Chanteruéjols, à noble Jean de Grandmont, chanoine de Mende, d'un pré sis à Chanteruéjols, dit *lo Prat*, confronté au pré de Jean Tranchaceps, au pré de Privat Ozilho, au rieu dit de Malaval, à une *ginesta* (?) de Jean Latger, contre trente livres tournois. Avec promesse de revente (il manque le folio 136).
- f° 138, le 30 novembre 1499, contrat de mariage entre Pierre Branède, fils de feu Jean, de Laubert (Allenc), et Isabelle Paparel, fille de feu Guillaume Paparel, de Raspalhac (Gabrias). Jean Paparel, fils de feu Guillaume, de Badaroux, pour et au nom de Pierre Paparel, fils de feu Guillaume, et par lequel il fera ratifier, donne en dot à leur sœur, quarante-sept livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée
- f° 141, le 30 novembre 1499, quittance dotale par Pons Pons, de Bastide (Estables), à probe homme Bertrand Bonet, de Fangettes (Rieutort), absent, représenté par son fils, Paulet Bonet, de huit livres tournois sur la dot de Catherine Bonet, fille de Bertrand et femme de Pons Pons, selon acte reçu par Louis Verdier, notaire de Serverette.
- f° 142, le 3 décembre 1499, vente par Etienne Pelhat, d'Altayrac (Saint-Gervais), à Pierre Martin, fils de feu Jacques, de Mazel-Chabrier (Born), d'un bois sis à Altayrac, contre neuf moutons or.
- f° 143v°, le 13 décembre 1499, vente par Bernard et Jacques Ferrier, père et fils, de Changefèges (Balsièges), à Pierre Brajon, fils de feu Jacques Brajon, lo Sobeyran, dudit lieu, d'un chasal, autrefois maison, sis audit lieu, contre six livres tournois.
- f° 144v°, le 14 décembre 1499, contrat de mariage entre Pierre Bonet, fils de feu Jean, du Boschet dels Avinhos (Rieutort), et Isabelle, fille d'Antoine Ferrier, de Crozet (Saint-Gervais). Discret jeune Antoine Ferrier, clerc, frère de la mariée, lui donne en dot sur les biens familiaux, cinquante-cinq livres tournois, une cote et une gonelle en tissu de France, deux couvertures et deux linceuls. Fait au faubourg de Mende, à savoir dans la grande salle de la maison paroissiale de l'église Saint-Gervais, en présence de Jean Bonnet et Jean

Avinho, prêtres, Etienne Avinho, du Boschet, et Jean Fuelhbar, de Chanteruéjols (Saint-Gervais).

- f° 146, le 14 décembre 1499, contrat de mariage entre Guillaume Bonet, au nom de son fils, Pierre, du Boschet (Rieutort), et Marguerite, fille de Durand Brengier, de Croset (Saint-Gervais). Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante-cinq livres, une cote et une gonelle en tissu de France, deux couvertures et deux linceuls. Avec association entre Guillaume et Pierre Bonet, oncle et neveu, du Boschet, alors qu'autrefois, feu Jean Bonet, du Boschet, avait testé devant feu Nicolas Core, défunt notaire et curé de Rieutort, nommant héritier universel ledit Guillaume Bonet, et laissant à Pierre Bonet, son fils légitime cinquante livres tournois, ce qu'avait contesté ledit Pierre. En conséquence, tous deux conviennent de s'associer par moitié dans leurs biens. Suivi d'une donation pour cause de mariage par ledit Guillaume à son fils, autre Pierre Bonet qui vient de se marier avec Marguerite Brengier.
- f° 150v°, le 14 décembre 1499, vente par Etienne Brengier et sa femme, Françoise, à Pierre Martin, fils de Jacques, du Mazel-Chabrier, d'un champ dit *los Trans*, sis à Alteyrac, contre six livres tournois.
- f° 154v°, le 25 décembre 1499, promesse de revente par François Sarrazin, curé du Born, à Vital Arzalier, fils de feu Jean, du Born, d'une émine de seigle de cens qu'il lui avait précédemment vendue. Suivi le 25 janvier 1500 (ns), d'une autre vente par Vital et Jean Arzalier, fils de feu Jean, ledit Jean, mineur, avec licence de son parâtre, Etienne Golabrun, audit curé du Born, d'un pré qu'ils ont au Born, contre quarante-six moutons or.
- f° 157v°, le 15 février 1500 (ns), vente par Privat Donarel, d'Altayrac, à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier, d'un champ sis à Altayrac, dit *lo camp de la Lavanha*, contre trois livres, sept sous et six deniers tournois.
- f° 159v°, le 24 février 1500 (ns), vente par Jean Latgier le vieux, de Chanteruéjols, à Jean Maurin le vieux, de Valcros (Gabrias), d'un champ sis à Chanteruéjols, dit *la Guardilha*, confronté au champ de l'héritier de Vital Tiern, au chemin qui va de Chanteruéjols à Barjac, et d'un autre champ sis audit lieu, appelé *lo destel*, confronté au champ de Jean Tranchaceps, au champ d'Etienne Tranchaceps, audit chemin, au champ de Jean de Lafont, et au champ de l'héritier d'Étienne Hermentier, contre dix moutons or.
- f° 161, le 7 mars 1500 (ns), vente par Simon Villedieu, de Veyrines (Allenc), à Simon Sabatier, fils de Simon, dudit lieu, des fruits d'un champ.
- f° 163, le 17 mars 1500 (ns), division de biens entre Pierre et Jean Gisquet, frères de Changefèges, et Jean Clavel, et sa femme, Marguerite Bosquet, qui sont en conflit. Il est convenu que lesdits Gisquet, Pierre étant présent, pour lui, avec moi, pour Jean Gisquet, absent, auront une cave avec l'étage qui est dessus, une cave contiguë, et une cour ou cortil contigu, sis à Changefège, confrontés à la maison de Bertrand Borilhon, dudit lieu, au pradet de Pierre Bonicel, dudit lieu, avec le cens à payer tous les ans au chapitre de Mende à la Saint-Michel. Ladite Marguerite Boschet aura un champ sis au dit lieu, dit *La parra*, confronté à l'ort de Pierre Brajon, dudit lieu, au pradet de Mondette Gaya, ainsi qu'une maison avec son curtil, audit lieu, dit *lostal de Salanso*, confronté à la charrière publique qui va dudit lieu vers la fontaine dudit lieu, à autre chemin dit la *via Strechia*, ainsi qu'une pièce de terre sise audit lieu, appelé *lo Crozet*, confronté au champ de Jacques Bayro, au champ de Pierre Laurent, et aussi un ortel dit *de la via Strecha*, confronté à l'ort dudit Pierre Laurant, à l'ort de Bertrand Gosse, sous le cens d'un mitadenc d'avoine à payer au chapitre

- de Mende. Et il est convenu que Jean Gisquet devra ratifier, faute de quoi Pierre Gisquet sera tenu de donner à ladite Marguerite une pièce valant la pièce dite du Crozet. Fait à Mende, en l'ouvroir du notaire, en présence de Jean Galière, prêtre bénéficier de Mende, Jacques Palet, marchand, Jean Cobe, tisserand, de Mende, et Pierre Laurent, de Changefèges.
- f° 165, le 21 mars 1500 (ns), vente par honnête jeune Artus Dumas, fils de feu maître Antoine Dumas, de Mende, à Pierre Yssartel, hôte de Mende.
- f° 166v°, le 21 mars 1500 (ns), quittance par Pierre Pons, d'Altayrac, et Privat Salvat, fils de feu Pierre, tisserand de Mende, à André Delclos le vieux, de Coulagnet (Saint-Gervais), de cinq livres, sept sous et six deniers tournois, en diminution d'une transaction passée entre Pierre Salvat défunt, de Mende, et Privat Malasanho.
- f° 168, le 31 mars 1500, vente par Jean Saint-Léger, de Chanteruéjols, à Pierre Pontier, dudit lieu.
- f° 169, le 31 mars 1500, testament de probe homme Vital Valantin, de la Rouvière, qui adresse des legs à Agnès, sa sœur, à Alaycette, sa sœur, à Jean Conte, tisserand de Mende, à Philippa, sa femme, et qui nomme héritier universel, Jean Valentin, leur fils. Il nomme exécuteurs testamentaires, noble Jean de la Panouze, chanoine de Mende, et probe homme Etienne Avinhon, du Boschet.
- f° 171v°, le 31 mars 1500, quittance par ledit Vital Valentin, à Etienne Avinhon, du Boschet, de quinze livres tournois et des vestes dotales, sauf une cote en tissu du pays, et deux linceuls, sur la dot constituée à son fils, Jean Valentin, avec Jeanne Avinhon.
- f° 173, le 6 avril 1500, quittance par Antonie Baldit, femme de Jacques Gibelin, tisserand de Mende, à Antoine Solinhac, forgeron, et sa femme, Marguerite Baldit, de Mende, outre les autres reconnaissances de ce qu'elle reçut de son père Pierre Baldit, défunt forgeron, de six livres tournois, de ses robes et lit dotaux.
- f° 174, le 10 avril 1500, constitution d'un augment de dot en faveur d'Aygline du Lac, femme de Jean Durand, brassier de Mende, par Jean du Lac, de Varazoux (Saint-Etienne-du-Valdonnez), son frère, laquelle a déjà été dotée par acte d'Etienne de la Cappelle, notaire de Brenoux. Il lui donne le reste de la dot autrefois constituée par Marguerite et Antonie Vilarete, mère et fille, à Catherine Vilarete avec ledit Jean du Lac, par acte dudit Etienne de la Chappelle, défunt notaire, le 6 février 1484 (ns).
- f° 175v°, le 15 avril 1500, vente par Jean Saint-Léger le vieux, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Pierre Pontier, dudit lieu, d'un champ sis audit lieu, contre trois moutons or et cinq sous.
- f° 177, le 17 avril 1500, quittance générale par nobles maîtres Vital et Jean de Recoules, notaires de Mende, père et fils, le fils autorisé par le père, à noble et révérend père Guidon de la Panouze, protonotaire apostolique, bachelier en décret, chanoine de Mende, en qualité de fidéjusseur de feu Antoine de la Panouze, défunt évêque de Mende, et du défunt sire de la Panouze, seigneur de Loupiac.
- f° 178v°, le 23 avril 1500, vente par Privat Donarel, d'Altayrac (Saint-Gervais), à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier, d'un chasal sis à Altayrac, contre trois moutons or.

- f° 180, le 25 avril 1500, quittance dotale par Pierre Malafosse et Jeanne Robert, sa femme, à Pierre Robert et Marguerite Robert, père et fille, et Pierre Moys, mari de ladite Marguerite, de vingt et un moutons or en déduction de la dot que Pierre Robert a autrefois constituée audit Pierre Malafose avec Jeanne Robert, selon acte reçu par moi, notaire.
- f° 181v°, le 2 mai 1500, transaction entre noble Astorg de Cénaret, prévôt de Mende, et Jacques Robert, de Bagnols, le premier ayant fait construire un bief sur le rieu dit *de la Valeta et de Tras lo Serre* au préjudice du second.
- f° 182v°, le 2 mai 1500, vente par Jean Delrieu, prêtre bénéficier de Badaroux, en son nom et au nom de son frère, Antoine Delrieu, par lequel il fera ratifier, à Etienne Avinhon, tailleur de Saint-Martin, d'un champ sis au terroir de la Crosete, contre trois livres tournois.
- f° 185, le 4 mai 1500, donation entre vifs par noble François Versapuech, prêtre bénéficier de Mende, par amour de Dieu et en raison de leur pauvreté, à Astruge et Marguerite Durand, filles de Jean Durand, brassier, d'un ort sis au faubourg de Mende.
- f° 186v°, le 4 mai 1500, testament de noble François Versapuech, prêtre bénéficier de Mende, qui adresse des legs à noble Gualhard de Versapuech, son oncle, à Marguerite Peyrière, sa sœur, à Astruge et Marguerite Durand, filles de Jean Durand, brassier de Mende, à Aygline, femme dudit Jean Durand, mère d'Astruge et Marguerite, et qui nomme héritier universel Jean Durand, fils dudit Jean Durand.
- f° 189, le 7 mai 1500, fondation par Guillaume Chardon, écrivain de lettres formées, de Mende, d'un obit à faire pour lui et sa femme en l'église du Malzieu.
- f° 191, le 19 mai 1500, transaction entre Jacques Vital, fils de feu Jean, originaire du Chastelnouvel, à présent du château et paroisse de *Besso*, diocèse d'Agde, et Laurent Vital le vieux, son frère, fils et héritier dudit feu Jean Vital, du Chastelnouvel, à propos de la légitime du premier.
- f° 192v°, le 27 mai 1500, quittance par Jacques de Peyre, chaussetier, de Mende, fils et héritier universel de probe homme Pierre de Peyre et Ysabelle Atgier, ses parents, à probe homme Guillaume Atgier (*Atgerii*), cordonnier de Mende, de toute la dot autrefois constituée par probe homme Jean Adatgier (*Adatgerii*), auxdits défunts époux, selon acte reçu par Jean Latgier, défunt notaire de Mende, le 15 janvier 1446 (ns).
- f° 193v°, le 30 mai 1500, contrat de mariage entre Richard Balmeles, originaire du Molhet (Rieutort), à présent de Badaroux, et Astruge, fille de probe homme Etienne Arzalier, de Badaroux. Le père de la mariée lui donne trente-cinq livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la chambre de Jean *Osils*, prêtre de Badaroux, en la chambre haute, en présence dudit Jean Osils, de Pierre Chambon et Etienne Colier, tisserand et fournier de Mende. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père
- f° 196v°, le 30 mai 1500, vente par Privat Nogier, de Rimeize, à probe homme Pierre Cobe le vieux, d'un pré sis à la Rouvière, appelé *lo prat del Chareyrial*, contre six moutons or.
- f° 198, le 3 juin 1500, testament d'Antoine Rampvier, originaire de Brugeyre (Rieutort), capitaine du Chastelnouvel, saint d'esprit, mais sourd et malade, qui élit sépulture au cimetière de Rieutort, au tombeau de ses parents. Il adresse des legs à Guinet Rampvier,

- son fils, à Marie, sa fille à marier, à Catherine, sa femme, puis il nomme héritier universel son fils, Antoine Rampvier, auquel il substitue son autre fils, Guinet, puis son frère, Guillaume Rampvier. Il nomme exécuteurs testamentaires, sondit frère, Guillaume, son neveu, Pierre Rampvier, et le notaire récipiendaire. Fait au Chastelnouvel, en la chambre du testateur où il gît, en présence de Pierre Maynier, licencié en médecine, Etienne Salaville, du Chastelnouvel, Guillaume Orlhac, serviteur du recteur de Saint-Gervais, tous deux prêtres, Etienne Pascal, Pierre Vital, dit Bayrac, Jacques Vital, dit Casays, Etienne Vital et Bertrand Vital, tous du Chastelnouvel.
- f° 200, le 9 juin 1500, quittance dotale par Guillaume et Pierre Bonet, oncle et neveu, du Boschet dels Avinhos (Rieutort), à Antoine Ferrier, clerc du Croset (Saint-Gervais), absent, représenté par Jean de Beaucaire, hebdomadier de Mende, son cotuteur ou curateur, de quinze livres tournois, des robes nuptiales, d'une couverture et deux linceuls, constitués en dot à Ysabelle Ferrière, avec ledit Pierre Bonet, selon acte reçu par moi.
- f° 201, le 4 juillet 1500, transaction entre Bertrand Pastorel, tisserand de Mende, fils de feu Antoine Pastorel, et héritier d'Alaycette, femme de Bartholomé Pastorel, par le moyen de Marguerite, fille desdits Berthon et Alaycette, d'une part, et probes hommes Pierre et Jean Brunel, père et fils, de Changefèges (Balsièges), à propos de la dot de ladite Alaycette.
- f° 202v°, le 15 août 1500, quittance par probe homme Vital Valantin, de la Rouvière, à Etienne Avinhon, du Boschet (Rieutort), de dix livres tournois, des robes dotales, de deux couvertures, de six brebis garnies de leurs agneaux et de leur laine, constituées en dot à Jeanne Avinhon, fille dudit Etienne, avec Jean Valantin, fils dudit Vital.
- f° 203v°, le 21 août 1500, contrat de mariage entre Jean Tondut, fils de Durand, de Fangouse (Rieutort), et Colombe Delcros, fille de feu Pierre, du Mazel-Chabrier (Born). Colombe se constitue une dot universelle, et Jean devra apporter cent quarante livres dans ses biens. Avec quittance des biens familiaux par le marié à son père.
- f° 206v°, le 24 août 1500, quittance dotale par Pierre Branède, de Laubert (Allenc), à Pierre Paparel, fils de feu Guillaume, de Raspaillac (Gabrias), de quinze livres tournois, une couverture et deux linceuls, en déduction de la dot d'Isabelle Paparel, femme de Branède.
- f° 207v°, le 12 septembre 1500, revente par nobles Guidon de la Panouze, bachelier en décret, protonotaire apostolique, Jean de La Panouze, Jean Martin le vieux, Pons Atger, Antoine d'Apcher, Antoine de Roquette, Hélix de Châteauneuf, Jean Martin le jeune et Guillaume de Grandmont, chanoines de Mende, aucun autre n'étant présent, à Nicolas Théodoric, prêtre bénéficier de Mende, chapelain de la chapelle de la Trinité de la cathédrale de Mende, d'une livre de cire de cens due pour l'image de Sainte-Barbare, placée en ladite chapelle, par les confrères de la confrérie de Sainte-Barbare, selon acte du 6 août 1494, qu'il rachète au prix de quatre livres tournois.
- f° 211, le 15 septembre 1500, échange de biens entre Pierre Boysson, cardeur de Mende, et Catherine Vimenet, femme de Jean Rosilhon le jeune, de Nant, représentée par ses procureurs, frère Pierre Rosilhon, moine, et Bernard Rosilhon, de la ville de Nant, diocèse de Vabres.
- f° 213v°, le 24 octobre 1500, contrat de mariage entre Jean Avinhon, fils d'Etienne, de Coulagnet (Saint-Gervais), et Jeanne Aldin, fille de feu Pierre, de Feuletin (La Panouze, diocèse de Mende). Bartholomé Aldin constitue à sa soeur cinquante livres tournois, une

- gonelle en tissu teint du pays, une cote en tissu de France, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation pour cause de mariage par le père du marié au marié.
- f° 217, le 27 octobre 1500, quittance dotale générale par Privat Bompar, dit Gamet, de Mende, tisserand, comme mari et héritier de feue Jeanne Galhard, à son beau-frère, Pierre Galhard, forgeron du Bleymard. Fait à Mende, en présence d'André Chapsier, bachelier en décret, prêtre bénéficier de Mende, de maîtres Guillaume Clapier et Claude Tribulat, notaires de Mende.
- f° 218v°, le 28 octobre 1500, vente par Etienne Chabrit, notaire de Mende, à Jean Cordesses, fils de feu Jean, tisserand de Mende, d'une pièce de terre où sont plantés des noyers, sise au faubourg de Mende, confrontée au pastural de l'héritier de Jean Pellisier, au champ de Jean Monbel, juge de la cour commune de Mende, et à la vigne d'Etienne Atger, marchand, contre neuf moutons or.
- f° 220v°, le 31 octobre 1500, contrat de mariage entre Antoine Malachane, fils de feu Raymond, des Salelles (Allenc), et Jeanne Atger, fille de Vital Atger, de la Rouvière. Ledit Vital Atger constitue en dot la moitié de ses biens, avec clauses de vie commune, usufruit, et autres clauses. Avec transaction à propos de ses droits familiaux entre Antoine Mouton et Jean Pessaval, beau-père et gendre, d'une part, et Antoine Malachane.
- f° 224v°, le 9 novembre 1500, vente par Jaucelin Bauzile, cardeur de Mende, à Philippe Bodet, pâtre et tisserand de Mende, d'une maison sise au pan d'Aiguespasses, à Mende, contre cent deux livres tournois.
- f° 226, le 12 novembre 1500, quittance par Astorg Trémolet, sa femme, Catherine, leur fille, Delphine, femme de Privat Dedet, audit Privat Dedet, de Cénaret (Barjac), de soixante-sept moutons or qu'il devait apporter selon son contrat de mariage reçu par Guillaume de Lafont, notaire de Mende.
- f° 227v°, le 21 novembre 1500, quittance par Raymond Pipin, fils de feu Pierre, de Coulagnet (Saint-Gervais), à Etienne Avinhon le vieux, de Coulagnet, de vingt-neuf livres tournois de la dot constituée par Etienne à Raymond avec Catherine Avinhon, selon contrat de mariage reçu par feu Etienne Torrent, défunt père du notaire récipiendaire.
- f° 228v°, le 21 novembre 1500, contrat de mariage entre Jean Bonet, fils de Pierre, del Savinha (Rieutort), et Béatrice Vales, fille de Barthélémy Vales, de Sainte-Hélène. Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante-trois livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint des terres basses, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation par le père du marié au marié, puis quittance des biens familiaux par Astruge Bonet, future femme de Pierre Valès, dotée selon contrat de mariage reçu par Jean Bernard, notaire de Bagnols, à Pierre et Jean Bonet, ses père et frère.
- f° 233, le 26 novembre 1500, vente par Georges Agasse, de Mende, et sa femme, Catherine, et maître Jean Agasse, étudiant en médecine, leur fils, à François Versapuech, prêtre bénéficier de Mende, d'un ouvroir et une cave sis pan de Claustre, contre quarante-cinq livres tournois. Avec promesse de revente.
- f° 236, le 2 décembre 1500, quittance dotale par maître Pierre Amat, notaire de Mende, à probe homme Etienne Atger, marchand de Mende, outre les autres reconnaissances, et en diminution de la dot de Delphine Atger, femme d'Amat, selon acte de feu Etienne Torrent,

- défunt notaire et père du notaire récipiendaire, et des mains de Bernard et Pierre Atger, père et fils.
- f° 237, le 17 décembre 1500, quittance par vénérable homme messire Etienne Bertin, bachelier en décret, recteur de Saint-Gervais, prêtre, Etienne Constans et Guillaume Vital, du Chastelnouvel, exécuteurs testamentaires d'Etienne Vital, dit Batalho, du Chastelnouvel, qui disent qu'à la fin de ses jours, le défunt a reconnu avoir reçu d'Etienne Dedet, fils de feu Jean, de Bragaresse (Servières), et outre les autres reconnaissances, pour onze livres de la dot constituée par ledit Dedet à sa soeur, Marguerite, avec ledit Vital. Fait au faubourg de Mende, en la grande salle des maisons paroissiales de Saint-Gervais, en présence de Raymond Vital, prêtre de Chastelnouvel, Raymond Salesse, d'Aspres, et Guillaume Orlhac, prêtre et serviteur dudit Bertin.
- f° 238, le 20 décembre 1500, quittance générale de dot par probe homme Pierre Cobe le vieux, de la Rouvière, à André Masso, fils de feu Blaise, du Born, pour la restitution de la dot constituée par ledit Cobe à Marguerite, fille de Pierre Dumas, avec Jean Masso, fils de feu Blaise et frère d'André, selon acte reçu par Jean Tropel, notaire de Mende.
- f° 239, le 21 décembre 1500, quittance par Jean Laurayre, fils de feu Jean, de Saint-Martin du Born, à Guillaume Delcros le vieux, fils de feu Pierre, du Mazel-Chabrier (Born), de six livres tournois en déduction de la dot d'Agnès Delcros, avec ledit feu Jean Laurayre, père du reconnaissant.
- f° 240, le 24 décembre 1500, quittance par Jean Pipin le jeune, fils de feu Jacques, de Villeneuve (Saint-Gervais), comme mari de Vitale Martin, à Jean Martin, fils de feu Barthélémy, de Malavieillette (Saint-Amans), de dix-huit livres, sept sous et six deniers tournois, un capuchon et une cote en tissu burrel du pays, de la dot constituée par ledit Martin à sa soeur, selon acte reçu par moi.
- f° 241, le 27 décembre 1500, contrat de mariage entre Jean Seguin, fils de Bertrand, de Nogaret (Badaroux), à présent du Chastelnouvel, et Hélix Pissavieil, fille de feu Jean, de Mende. Guillaume Sanson, tisserand de Mende, et sa femme, Françoise Pissevieil, donnent en dot à Hélix cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu des terres Ymes, deux linceuls et deux couvertures. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à sa soeur et à son beau-frère.
- f° 242v°, le 29 décembre 1500, testament de Jacque(line) Roffiac, femme de maître Jean Teyssier, notaire de Mende, qui élit sépulture au cimetière Saint-Pierre de Mende, au tombeau où sont inhumés ses beaux-parents. Elle adresse des legs à Bernard Roffiac, son frère (elle mentionne la chambre sise à Serverette qui lui fut donnée par feu probe homme Raymond Teyssier, de Serverette). Elle nomme héritier universel son mari et elle choisit comme exécuteurs testamentaires maîtres Artald Fontune, notaire de Mende, et le notaire récipiendaire.
- f° 245, le 4 janvier 1501 (ns), quittance par Vital Atger, de la Rouvière, à Antoine Malachane, son gendre, de cent livres tournois qu'l devait apporter dans ses biens et dans ceux de Marguerite Atgier, leur fille et femme.
- f° 246, le 4 janvier 1501 (ns), vente par Etienne Massadaur le vieux, de Chalmette (Saint-Gervais), à Pierre Dumas, dudit lieu, d'un champ contre sept moutons or. Fait à Mende, en présence d'Arnald Basalgette le jeune et Durand Benoît, prêtres bénéficiers de Mende.

- f° 247v°, le 25 janvier 1501 (ns), transaction sur leurs droits familiaux entre Gonet Masson, fils de feu Guillaume, du Born, à présent habitant et capitaine du château de Badaroux, d'une part, et André Masson, fils de feu Blaise, du Born, tant pour lui que comme exécuteur des biens et enfants de feu Pierre Masso, du Born, advenus par le décès de Blaise, Jean et Antoine Masso. Avec quittance par ledit Gonet audit André.
- f° 250, le 27 janvier 1501 (ns), vente par maîtres Jean et François Malel, notaires de Mende, père et fils, à probe homme Jean Eynard, marchand de Mende, de deux étables sises au pan du Chastel, contre vingt-cinq livres tournois. Fait à Mende, en présence de Vital Vanel, carrier, et François Vayssote, parcheminier.
- f° 251v°, le 13 février 1501 (ns), vente par Jean Bestion, fils de feu Jean, cordonnier de Mende, à Pierre Jouve et Bartholomé Achard, sabotiers de Mende, d'une calquière sise au faubourg de Mende, confrontée à l'ort d'Huguet Bestion, hôte, frère du vendeur, à la calquière et l'ort de l'héritier d'Arnalde Garnier, femme défunte de maître Pierre Vacheri, à la calquière de Jean Oliver, cordonnier, avec le bief (bedal) du moulin d'honorable homme Guidon Monbel, bourgeois de Mende, contre cinquante moutons or. Fait à Mende, en présence de Jean Claret, cordonnier de Mende, Etienne Boyer, cordonnier, et Michel Chaulard, de Méjantel (Barjac). Avec quittance par ledit Bestion audit Pierre Jouve, cordonnier de Mende.
- f° 254, le 17 avril 1501, transaction entre Etienne Bonald, à présent habitant de Saint-Chélyd'Apcher, et Marguerite Bonald, femme de Jean Cladel, de Tartaronne (Estables), d'une part, et Etienne Avinhon, fils de feu Etienne, de Coulagnet (Saint-Gervais).
- f° 255v°, le 19 avril 1501, vente par Thomas Compan, de Montméjan (Ispagnac), à Jean Bonicel, fils de Pierre, d'Yssenge (Bédouès), d'un champ sis à Montméjan, contre trois moutons or.
- f° 257, le 21 avril 1501, vente par Jaucelin Plan, de Raspaillac (Gabrias), à Pierre Hermentier, fils de feu Jean, dudit lieu, d'un pré sis audit lieu contre trente-six sous et trois deniers tournois.
- f° 259, le 22 avril 1501, testament de Jean Gordon, tisserand, fils de feu Pierre, de Mende, qui adresse des legs à son frère, Pierre Gordon, pareur de draps, de Mende, à Marguerite, sa soeur, femme de Guillaume Amat, brassier de Mende, à Astruge, sa femme, et qui nomme héritière universelle, sa fille, Alaycette Gordon. Il institue exécuteurs testamentaires Jean Dumas et Pierre Basalgette, tisserand de Mende. Fait à Mende, en présence d'Antoine Atger, bénéficier de Mende, Etienne Plan, prêtres, Etienne Pigière, Bernard Roveret, Durand Robert, Vital Cruvelier, tisserands, et Firmin Pons, tisserand, de Salses (la Rouvière).
- f° 260, le 13 mai 1501, échange de biens entre Pierre Yssartel, hôte de Mende, et Pierre Vinhol, fils de feu Jean, tisserand de Mende. Avec cession audit Yssartel par ledit Vinhol.
- f° 261v°, le 26 mai 1501, transaction entre Durand Ribayroles, fils de feu Pierre, du Born, et son frère, Etienne, tisserand de Mende, à propos de la légitime d'Etienne.
- f° 264, le 29 mai 1501, quittance dotale générale par Jean Rossilhon le jeune, comme mari et procureur de Catherine Vimenet, fille de Pierre Vimenet, boucher de Mende, et de feu Agnès, sa femme, selon procuration reçue par Ymbert Mercier, notaire de Millau, et par Pierre Bulhit, brassier de Mende, administrateur d'Ysens Bulhit, sa fille née de feu Jeanne

- Vimenet, sa femme, à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier (Born), de la dot constituée par acte de maître Etienne Torrent. Avec quittance générale par ledit Jean Rossilhon le jeune, de Nant, diocèse de Vabres, comme mari et procureur de ladite Catherine Vimenet, à Pierre Boysson, cardeur de Mende.
- f° 266, le 5 juin 1501, vente par Jean Pigieyre, fils de Vital, de Pigieyre (Ribennes), à André Vanel, de Granolhac (Saint-Amans), de trois cannes d'un travers, contre trois livres, sept sous et six deniers tournois.
- f° 267v°, le 11 juin 1501, vente par Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier (Born), à Jean Donarel, fils de Barthélémy, d'Altayrac (Saint-Gervais), de deux pièces de bois qu'il a acquises de Privat Donarel, sises à Altayrac, contre trente moutons or.
- f° 268v°, le 12 juin 1501, quittance des biens familiaux par Agnès Rog, fille de probe homme Jean Rog, de Malaval (Brenoux), future femme de Michel Roche, fils de Vital, de Villesoule (Allenc), selon contrat reçu par Pierre Vacheri, notaire de Mende, en faveur de sondit père et de son frère, Jean et Arnald Rog.
- f° 269v°, le 13 juin 1501, contrat de mariage entre Bertrand *Dieus lo Feys*, originaire de Beyrac (Gabrias), et Agnès Rocher, fille de feu Jacques, du Boschet dels Avinhos (Rieutort). La mariée se constitue une dotalité universelle et le marié devra apporter cent vingt livres tournois.
- f° 271, le 13 juin 1501, contrat de mariage entre Pierre Pipin, fils de Jean Pipin le vieux, de Villeneuve (Saint-Gervais), et Jeanne Bartholomé, fille de Guillaume Bartholomé défunt, du Boschet dels Avinhos (Rieutort). Agnès, veuve dudit Guillaume Bartholomé et mère de la mariée, et Agnès Rocher, femme de Bertrand Dieus lo Feys, constituent en dot quarantecinq livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, une cote en tissu burel, une gonelle en tissu du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée aux deux Agnès constituantes, puis donation pour cause de mariage par Jean Pipin audit Pierre Pipin.
- f° 275v°, le 5 juillet 1501, contrat de mariage entre Jean Bestion le vieux, fils de feu Antoine, du Born, et Antonie Terrond, fille de feu Etienne, de Besset (Castanhier). Puis, messire Martial Terrond, de Besset, au nom de Jean Terrond, fils dudit feu Etienne, constitue en dot à la mariée toute la dot qu'elle à reçue avec feu Pierre Crueyze, par acte d'Astorg Pontier, notaire et prêtre. Puis il lui constitue quatre livres tournois en augment de dot.
- f° 276v°, le 22 juillet 1501, contrat de mariage entre Jean Pascal, fils de Jean Pascal le vieux, de Saint-Martin du Born, et Ferrande Jordan, fille de Jacques Jordan, de Saint-Julien-du-Tournel. La mariée se constitue en dot cinquante livres tournois, deux robes nuptiales, deux couvertures et deux linceuls. Puis, contrat de mariage entre Jean Pascal, fils de Jean Pascal le jeune, de Saint-Martin du Born, et Antonie Bichan, fille de feu Bernard Bichan, de Saint-Julien-du-Tournel. Ferrande Jordan, femme de Jean Pascal et mère de ladite Antonie, constitue en dot cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Donation pour cause de mariage par probes hommes Jean et Jean Pascal, père et fils, audit Jean Pascal, leur petit-fils et fils, pour son mariage avec ladite Antonie Bichan, de la moitié de leurs biens à présent, l'autre moitié après leur mort, avec réserves d'usufruit, de vie commune, de droit de tester.
- f° 281v°, le 26 juillet 1501, échange de biens entre noble Jean de la Panouze, chanoine de Mende, et Guillaume Boschet, boucher de Mende.

- f° 283, le 26 juillet 1501, cession par Guillaume Boschet, boucher de Mende, à noble Ymbert Alamand, chanoine de Mende.
- f° 284v°, le 31 juillet 1501, contrat de mariage entre Etienne Cortin, fils de Jacques, de Saint-Martin du Born, et Catherine Constans, fille de Jean, dudit lieu. Le père de la mariée lui donne en dot quarante et une livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, un capuchon, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.
- f° 287, le 31 juillet 1501, contrat de mariage entre Pierre Malaboche, fils de feu Bernard, de Vitroles (Rieutort), et Jeanne Constans, fille de Jean, de Saint-Martin du Born. Le père de la mariée lui constitue en dot à présent la moitié de ses biens, et à sa mort l'autre moitié. Avec clauses de vie commune, d'usufruit, capacité à tester.
- f° 290, le 21 septembre 1501, contrat de mariage entre Guillaume Tichit, fils de feu Pierre, du Born, et Jeanne Constans, fille de Jean Constans, de Saint-Martin du Born. Le père donne ses biens. Avec transaction entre ledit Guillaume Tichit, et son frère, Jean Tichit.
- f° 293, le 25 septembre 1501, contrat de mariage entre Jean Pinhard, fils d'Antoine, de Coulagne-Haute (Rieutort), et Isabelle Serre, fille de Raymond Serre, de Donapant (Arzenc). Le père de la mariée donne en dot quarante et une livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation pour cause de mariage par le père du marié au marié, et quittance des biens familiaux par la mariée à son père.
- f° 297, le 8 octobre 1501, vente par Antoine Pinhard, fils de feu Etienne, de Coulagne-Haute, à Pierre de Lasfons, fils de Berton, tisserand de Mende, d'un pré sis à Coulagne-Haute, contre trente livres tournois.
- f° 298v°, le 9 octobre 1501, vente par Antoine et Antoine Tranchaceps, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Jean Paulet, dudit lieu, de deux champs, l'un appelé de *Chausero*, sis à Chanteruéjols, et l'autre sis audit lieu, contre douze livres et quinze sous tournois.
- f° 300, le 16 octobre 1501, vente par Etienne Crosat, fils de feu Jean, de Coulagne-Haute (Rieutort), à Antoine Toreyre, de Vitrolettes (Rieutort), d'un champ sis à Coulagne, contre six livres tournois.
- f° 302, quittance le 20 octobre 1501, par noble Francisquet (*Fransisquetus*) de *Folderatis*, du diocèse de *Sarnensis* (peut-être Sarnersee, en Suisse ?), procureur de noble Jean Vincent de *Folderatis*, chanoine de Mende et prieur de Sainte-Colombe-de-Peyre, à Jean de Roquette et Jean de Galières, fermiers dudit prieuré de Sainte-Colombe, de cent trente-trois livres tournois en diminution de l'arrentement dudit prieuré.
- f° 302v°, le 23 octobre 1501, vente par Guillaume et Jacques Vital, père et fils, à Jacques Jouvenel, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, de la moitié d'une maison et d'un petit ort sis au Chastelnouvel, contre dix-sept moutons or, avec renonciation de ses droits par Alaycette, mère dudit Guillaume. Fait à Mende, en la maison de l'héritier de Paulet Garachon, en l'étage du milieu où vit en location Etienne Vital, fils de ladite Alaycette et frère dudit Guillaume.

- f° 304, le 23 octobre 1501, quittance par Antoine Valérias, de Croset (Saint-Gervais), à Guillaume Rodier, fils de feu Guillaume, de Saugères (Rieutort), d'une partie de la dot de Philippa Rodier, femme de Valérias, constituée par acte de Jean Gautier, défunt notaire de Mende.
- f° 305, le 28 octobre 1501, vente par Armand Bonald, de Coulagne-Haute (Rieutort), à Pierre Lasfons, fils de Berton, tisserand de Mende, d'un pré sis à Coulagne-Haute.
- f° 306v°, le 3 novembre 1501, quittance par Vital Roche, pour lui et pour son fils, Michel Roche, par lequel il fera ratifier, de Villesoule (Allenc), à probe homme Jean Rog le vieux, de Malaval (Brenoux), de vingt livres tournois, des robes nuptiales, d'une couverture et d'un linceul de la dot constituée à Agnès Rog, fille de Jean et femme de Michel, selon contrat reçu par Pierre Vachery, notaire de Mende.
- f° 308, le 4 novembre 1501, obligation par Jean Constans le vieux, fils de feu Guillaume, de Saint-Martin du Born, envers son frère, Bernard Constans, originaire de Saint-Martin du Born, à présent du diocèse de Béziers, pour vingt-cinq livres tournois dues pour sa légitime, et quittance des biens familiaux par ledit Bernard audit Jean, absent, représenté par sa fille, Jeanne. Avec quittance par ledit Bernard audit Jean, son frère, et à ladite Jeanne.
- f° 310, le 17 novembre 1501, quittance générale réciproque entre noble Astorg de Cénaret, licencié en décret, prévôt de Mende et protonotaire apostolique, d'une part, et discret homme Jean Chapion, dit Negret, marchand de Mende, tant pour lui que pour sa femme, Jeanne Balmas, fille et héritière universelle de probe homme Jacques Balmas, marchand défunt.
- f° 311v°, le 20 novembre 1501, quittance par Pierre Masson, fils de feu Etienne, brassier de Mende, à André Masson, fils et héritier de feu Blaise, du Born, de toute sa légitime.
- f° 312v°, le 25 novembre 1501, quittance par Pierre et Guillaume Marcon, fils et héritiers de probe homme Guillaume Marquon, de Saint-Martin du Born, à Guillaume Delcros, fils de feu Pierre, du Mazel-Chabrier, de six livres tournois et demie, une couverture et un linceul, outre les autres reconnaissances, de la dot constituée à Astruge, femme de leur père, selon acte de feu Etienne Torrent.
- f° 313v°, le 8 décembre 1501, vente par Jacques Bonbernat, peigneur de Mende, à Jean Durand, brassier de Mende, et Aygline sa femme, d'un champ et une vigne contigus, sis à Mende, à Chaldecoste, terroir de Pissabieu, contre cinq moutons or. Avec reconnaissance par ladite Aygline à Vital Dumas et à messire Atger, prêtres bénéficiers de Mende et chapelains de la chapelle Sainte-Anne fondée en la cathédrale de Mende. Fait à Mende, en présence de Jacques Robert et de Jacques Amat, clerc, fils de maître Pierre Amat, de Mende.
- f° 316v°, le 5 janvier 1502 (ns), contrat de mariage entre Jean Jacques, cardeur de Mende, originaire des Balmes (La Canourgue), et Jean Petit, forgeron, fils de feu Jean, au nom d'Hélix Petit, sa fille. Ledit Jean Petit donne en dot à sa fille, quatre-vingts livres tournois, une cote et une gonelle en tissu de France, deux couvertures et deux linceuls.
- f° 318, le 4 février 1502 (ns), quittance dotale par Antonie Crozat, fille de feu Antoine, de Coulagne-Haute (Rieutort), comme héritière de feue Antonie Delcros, sa mère, et avec licence de Guillaume Rocher, à Guillaume Delcros, fils de feu Pierre, du Mazel-Chabrier (Born).

- f° 319, le 4 février 1502 (ns), quittance dotale par la même à Colombe, fille de Pierre Delcros, femme de Jean Tondut, du Mazel-Chabrier, pour partie de la dot de sa mère, Antonie Delcros.
- f° 320v°, le 10 février 1502 (ns), donation par Etienne Crosat, fils de feu Jean, de Coulagne-Haute (Rieutort), à son fils, Jean Crosat, en raison de ses services, de tous ses biens, avec diverses clauses.
- f° 322, le 9 février 1502 (ns), quittance par Jean Gitbert, de la Rouvière, à Antoine Nogier, de la Rouvière, de huit livres tournois, deux couvertures et deux linceuls, en diminution de la dot d'Enimie Nogier, femme de Gitbert, selon acte reçu par Michel Bernard, notaire de Bagnols, ainsi que de deux couvertures et deux linceuls.
- f° 323, le 24 février 1502 (ns), échange de biens entre Jean et Vital Jourdan, fils de Jean, renonçant à l'autorité paternelle, d'une part, et Bertrand Claret, tous de Bramonas (Barjac). Lesdits Jourdan donnent un champ sis à Bramonas, appelé *lo champ de la Cros*, confronté au chemin allant dudit lieu vers le causse, au champ d'Etienne Pessade, au champ de Jean Cordesses, au champ de Vital Loche, au champ de Jean Vital. Bertrand donne un pré sis audit lieu, appelé *del Moli*, confronté au champ des Jourdan, au fleuve ou aux rives du Lot, au pré de Vital Locho, et au chemin qui va de Bramonas vers Barjac.
- f° 324v°, février 1502 (ns), vente par Pierre Vinhol, tisserand de Mende, fils de feu Jean, à probe homme Pierre Yssartel, hôte de Mende, d'un clos ou pré sis au faubourg de Mende, contre vingt-cinq livres tournois et demie.
- f° 326v°, en mars 1502 (ns), vente à Vital Romey, fils de feu Vital, de Froidviala (Chastanhier), d'un pré, contre trois livres tournois. Fait à Mende, en présence de Jean de Lafont le vieux, prêtre bénéficier de Mende, Antoine Chapelain, serrurier de Mende, et Jean Grasset, de Fontfroid (Chastanhier).
- f° 328v°, le 14 mars 1502 (ns), devant noble Vital de Recoules, lieutenant de noble Guillaume Valdin, bailli, quittance générale de dot par Antonie Baldit, à Antoine Solinhac, forgeron, pour lui et pour sa femme, Marguerite Baldit, de la dot autrefois constituée par Pierre Baldit, forgeron, à Antonie Baldit avec Jacques Gibelin, selon acte reçu par feu Etienne Torrent, père du notaire récipiendaire, le 3 janvier 1479 (ns).
- f° 330, le 17 mars 1502 (ns), pacte entre maître Rigald Chapsier, notaire de Mende, d'une part, et Antoine Chavalier, clerc, sur le fait que ledit Chapsier promet de solder à la future femme dudit Antoine Chavalier, au cas où il se marie, quatre écus d'or, et si ledit Chavalier ne se marie pas ce dernier donnera audit Chapsier deux écus or.
- f° 331, le 19 mars 1502 (ns), quittance par Astruge Monteil, veuve de Jean Gardon, défunt tisserand de Mende, outre les autres reconnaissances, à Gonette, femme de Pierre Yssartel, hôte de Mende, comme héritiers de probe homme Pierre Monteil, hôte de Mende, de six livres tournois.
- f° 332, le 25 avril 1500, cession par Pierre Robert, et Marguerite, sa fille, et Pierre Malafosse, de Basalgette (Saint-Etienne-du-Valdonnez), mari de Marguerite, à Pierre Malafosse et Jeanne Robert, mariés, dudit lieu.
- f° 335, le 26 juin 1501, cession en nouvelle emphytéose par noble Astorg de Cénaret, prévôt de Mende, au nom de sa prévôté, à Pierre Basset, de Vitroles (Rieutort).

